

209C1171
FR0000073793-FS0537

10 septembre 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DEVOTEAM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 septembre 2009, complété par un courrier reçu le 9 septembre, Natixis Asset Management (1) (21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 septembre 2009, le seuil de 5% du capital de la société DEVOTEAM et détenir 523 175 actions DEVOTEAM (2) représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et 3,91% des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions DEVOTEAM sur le marché.

(1) Contrôlée par Natixis Global Asset Management, elle-même contrôlée indirectement par Natixis. Natixis Asset Management agit en qualité de société de gestion d'OPCVM. Natixis Asset Management déclare agir indépendamment de toute autre entité contrôlée par Natixis, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général.

(2) Dont 4 000 titres prêtés par Natixis Asset Management.

(3) Sur la base d'un capital composé de 10 162 079 actions représentant 13 367 397 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.